

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2022

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Vice-présidente
	Mme	Anne	Antille	C&e	Secrétaire bureau
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	C&e	Conseiller
	M.	Marc	Boymond	C&e	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	Mme	Véronique	Crettenand	C&e	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	C&e	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	C&e	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Patricia	Messerli Alouan	LR+	Conseillère
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	C&e	Conseillère
	M.	Nicolas	Vernain	BA	Conseiller
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	C&e	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Luc	Lavarini	C&e	Adjoint
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s :

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
C&e : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. G. Rana Zolana, président, salue l'assemblée et le public présent et ouvre la séance, qui se tient à la salle des Chevaliers, à 20h30. En ce début d'année de présidence, il déroge aux règles en ne faisant pas de discours mais il souhaite à chacune et chacun des séances plénières cordiales et efficaces.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 10 mai 2022
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Mme le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Rapport de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité du 4 avril 2022 : Plan directeur communal 2030
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1 P-D-1530 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2021
 - VII.2 P-D-1531 Crédit d'investissement de CHF 290'000,- destiné à l'acquisition et à l'aménagement de locaux scolaires et parascolaires supplémentaires pour la rentrée 2022
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune modification, l'ordre du jour est approuvé.**

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2022

Page 299, avant-dernier paragraphe, **Mme C. Brechbühl Molnarfi** propose que son intervention soit complétée ainsi : « *ne comprend pas pourquoi il est demandé aujourd'hui de refuser cette subvention alors que l'ACG l'a acceptée. Dès lors elle se demande comment cette proposition a pu être avalisée par l'ACG.*

➔ **N'appelant aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 modifié est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lettre de l'Association des communes genevoises (ACG), datée du 7 juin 2022, relative à l'octroi à la Ville de Genève, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022. Lecture partielle du procès-verbal de décision :

« ... *vu que, durant ce délai, seize décisions d'opposition ont été adoptées, sous forme de résolutions, par les conseils municipaux des communes de : Avusy, le 9 mai 2022, Céligny, le 10 mai 2022, Choulex, le 9 mai 2022, Collex-Bossy, le 3 mai 2022, Collonge-Bellerive, le 17 mai 2022, Corsier, le 10 mai 2022, Dardagny, le 10 mai 2022, Genthod, le 10 mai 2022, Hermance, le 10 mai 2022, Jussy, le 9 mai 2022, Pregny-Chambésy, le 17 mai 2022, Presinge, le 10 mai 2022, Puplinge, le 11 mai 2022, Satigny, le 10 mai 2022, Thônex, le 10 mai 2022, Vandoeuvres, le 9 mai 2022;*

attendu que, conformément à l'art. 79 al. 2 LAC, les décisions de l'ACG sont invalidées si elles sont rejetées par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes, ou par un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Constatant :

- *que la procédure d'opposition a été menée conformément à l'art. 79 LAC et au règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à rencontre de la décision de l'ACG du 6 avril 2022;*
- *qu'aucune des majorités requises par l'art. 79 al. 2 LAC n'a été atteinte;*
- *la décision d'octroi de la subvention susdécrite, votée le 6 avril 2022 par l'Assemblée générale de l'ACG peut entrer en force.*
(Sous réserve cas échéant d'approbation par le Conseil d'Etat, conformément à l'art. 80, al. 1 let. b) LAC). »

IV. COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE ET DES ADJOINTS

1. D-1527 – référendum

Mme B. Guex-Crosier informe que le référendum, demandant un vote populaire sur la délibération qui annulait la délibération autorisant les travaux sur le terrain synthétique, aurait abouti. Ainsi, la délibération votée en avril est suspendue ce qui laisse en force la délibération votée en février. Aussi, l'Exécutif n'a pas d'autre choix que de continuer les travaux qui seront, par ailleurs, terminés en juillet. Une inauguration est prévue le dimanche 28 août, date qui doit encore être confirmée.

Elle précise, qu'à ce jour, l'Exécutif ne connaît toujours pas la détermination du Service des affaires communales (SAFCO) quant à la validation de la délibération votée par le Conseil municipal en avril. Celle-ci rendrait, le cas échéant et par cascade, le référendum caduc.

2. Personnel communal

Mme B. Guex-Crosier informe de l'engagement de Madame Emmanuelle Schwitter en qualité de collaboratrice administrative, qui entrera en fonction au 1er septembre 2022. Durant l'été et les vacances des collaboratrices, un mandat a été confié à l'ancien buraliste, Monsieur Bonfils, afin d'assurer le service postal.

3. Ecopoint – chemin des Forches

Mme B. Guex-Crosier indique que des discussions sont en cours pour que l'écopoint du chemin des Forches, actuellement privé, soit cédé à la commune sous forme de servitude d'usage. Ceci permettra notamment de l'agrandir et de le maintenir propre.

4. Centre communal – appartement du concierge

L'Hospice général a visité l'ancien appartement du concierge actuellement disponible. Il a montré son intérêt pour loger une ou deux familles en provenance d'Ukraine.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que l'assureur a accepté de réintégrer ledit appartement dans le portefeuille communal ce qui permettra d'entreprendre les travaux nécessaires suite à un dégât des eaux. Elle termine en indiquant qu'un emménagement pourrait être possible pour la rentrée scolaire.

5. Genève-Sud

Dans le cadre de l'étude transfrontalière Genève-Sud, il a été indiqué que les communes avaient la possibilité de faire des demandes de mesures à l'essai. Les communes de Veyrier, Plan-les-Ouates, Troinex, Perly-Certoux et Bardonnex se sont réunies et deux mesures seront proposées : la prolongation de la fermeture de la douane de Landecy jusqu'à 9h30 afin de limiter le trafic de transit et la fermeture de la douane de Bossey le soir et jusqu'à 9h30 également afin de canaliser le trafic via la douane de Pierre-Grand. **Mme B. Guex-Crosier** précise que les mesures à l'essai sont testées durant une période d'un an et, en fonction du résultat et des analyses effectuées, elles sont prorogées ou annulées.

6. Eki-thé – liquidation

Mme B. Guex-Crosier a pris contact avec la commission de liquidation et a proposé une date de rencontre. Elle reste pour l'instant dans l'attente d'une confirmation.

7. 200^{ème} anniversaire de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex

Le 3 septembre prochain, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex fêtera son 200^{ème} anniversaire. **Mme B. Guex-Crosier** précise qu'un flyer, donnant tous les détails de la journée, sera distribué prochainement dans toutes les boîtes-aux-lettres.

8. Sortie du Conseil municipal

Le 8 septembre prochain, journée du Jeûne genevois, se déroulera la sortie du Conseil municipal. L'Exécutif l'organiserait et proposerait la visite d'un bâtiment en terre crue réalisé par les architectes mandatés pour le projet de la nouvelle école. **Mme B. Guex-Crosier** ajoute que la journée se poursuivra aux alentours de Lausanne et sera agrémentée d'un repas et d'une éventuelle autre visite.

9. Festivités de fin d'année scolaire

M. L. Lavarini rappelle qu'un apéritif dînatoire, à l'attention du corps enseignant de l'école de Compesières, sera organisé le 23 juin prochain, dès 17h30, au centre communal de Compesières.

Il rappelle également qu'un apéritif officiel sera servi par les membres de la commission des bâtiments lors de la Fête des écoles qui se déroulera le vendredi 1^{er} juillet au hangar. Les conseillères et conseillers municipaux sont invités à participer et, le cas échéant, à prêter main forte pour le service.

V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- pris connaissance d'informations complémentaires relatives à une demande d'autorisation préavisée préalablement,
- pris position quant à l'amélioration de la desserte des villages de Charrot et Bardonnex par les Transports publics genevois (TPG).

Commission des bâtiments, école et sports :

Mme S. Reusse indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-Cl. Marchand indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

M. Ch. Frey indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- finalisé l'organisation de la sortie des aînés qui se déroulera le 27 août prochain.

VI. RAPPORT DE LA COMMISSION AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MOBILITÉ DU 4 AVRIL 2022 : PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2030

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. F. Barthassat**, rapporteur. En préambule, il indique que quelques modifications sont à apporter au document qui est un rapport intermédiaire et non définitif. Ainsi, le point V « Proposition au Conseil municipal » doit être supprimé. Il ajoute, ses fonctions au sein du Conseil municipal de Bardonnex se terminant ce soir, qu'un tel rapport a été rédigé afin de faire un point de situation, les travaux ayant débuté il y a quatre ans déjà, et de faciliter la tâche de son successeur qui se chargera de la rédaction du rapport définitif.

Il poursuit en expliquant que l'objectif de ce travail est de synthétiser et de présenter de manière formelle le bilan de tous les points discutés et de toutes les problématiques soulevées.

Il rappelle également le but d'un plan directeur communal; celui-ci détermine les orientations du développement du territoire communal en faisant office d'instrument de pilotage et en apportant de la cohérence dans la planification d'aménagement. En outre, il permet à la commune de se positionner quant aux orientations édictées par le canton au travers du plan directeur cantonal.

Le précédent PDCOM datant de 2009 et la Confédération ayant adopté la révision du plan directeur cantonal, il est alors devenu nécessaire pour Bardonnex et les autres communes genevoises de s'adapter à la nouvelle planification cantonale. En outre, une modification de la loi sur le territoire (LAT) a également influencé la démarche, les conditions cadre légales ayant changé.

Les thématiques abordées dans le PDCOM sont assez générales et se structurent de deux manières : les objectifs généraux (milieux naturels, paysage et agriculture, mobilité douce, trafic, environnement, protection contre les risques majeurs et protection contre les risques non ionisants) et les mesures à appliquer par localité.

Se référant aux étapes pour la mise en œuvre du PDCOM et qui sont listées en page 2 du rapport, M. F. Barthassat précise que l'approbation par le Conseil d'Etat n'est pas nécessaire. A ce jour, les cinq premières étapes ont été réalisées et la commission attend un retour formel de l'Etat puisque le projet révisé lui a été soumis.

En fonction du retour obtenu, il faudra soit reprendre le présent rapport qui débouchera sur une version définitive, soit soumettre le PDCOM à l'adoption par le Conseil municipal.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le Conseil municipal prend acte du rapport intermédiaire de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité.**

VII. PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1530 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2021

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui commente, dans un premier temps le rapport de gestion 2021. Les principaux objets traités durant l'année ont été la clôture des comptes 2020 et le budget 2022, la gestion des locations et des attributions d'appartement ainsi que les entretien et rénovation des immeubles, notamment le changement des velux à la route des Hospitaliers afin de pallier à une trop grande déperdition de chaleur.

Se penchant plus particulièrement sur les perspectives pour 2022, **Mme B. Guex-Crosier** indique que le Conseil de fondation réfléchit, suite à l'acquisition des anciens locaux de La Poste, à leur transformation et nouvelle affectation. L'ouverture d'un commerce lui semble un projet intéressant, ainsi les possibilités et discussions sont en cours. En outre, la Fondation a intégré le programme *Communes-rénove* qui permet d'améliorer l'indice de dépense de chaleur (IDC). La norme en 2022 est de 600 mégajoules par mètre carré par an (MJ/m2a), elle s'élèvera en 2025 à 450. Deux immeubles sont plus particulièrement concernés par ce programme, l'immeuble sis 11,13, 15 chemin d'Archamps (aujourd'hui à plus de 600 MJ/m2a et l'immeuble sis 109, 111 route des Hospitaliers.

Pour terminer, elle indique que l'exercice 2021 présente un bénéfice de CHF 618'570.- ce qui permet d'envisager des dépenses pour les projets et travaux à venir, tels l'aménagement d'un commerce à La Croix-de-Rozon ou encore l'acquisition de quatre appartements dans un immeuble projeté à Charrot.

M. N. Vernain aimerait connaître les différents IDC des immeubles de la Fondation, ceux-ci seront ainsi protocolés dans le procès-verbal et pourront être vérifiés.

Mme B. Guex-Crosier communique volontiers les chiffres en précisant qu'ils ne sont pas secrets et peuvent être consultés sur le site du Système d'information du territoire à Genève (SITG). Elle indique qu'il s'agit des données 2020 et que ces dernières sont différentes des données 2021 :

Archamps 11, 13 15	619 MJ/m2a
Hospitaliers 109, 111	387 MJ/m2a
Hospitaliers 113	500 MJ/m2a
Hospitaliers 133	482 MJ/m2a
Hospitaliers 135	479 MJ/m2a
Hospitaliers 137	480 MJ/m2a
Hospitaliers 139	480 MJ/m2a

Mme B. Guex-Crosier ajoute que le Conseil de fondation avait souhaité conclure un contrat d'optimisation énergétique avec les SIG (Services Industriels de Genève) ce qui a été refusé, les chaudières étant trop anciennes.

M. N. Vernain suppose que les chaudières fonctionnent au combustible fossile; il demande s'il est envisagé de changer certaines sources de chaleur ?

Mme B. Guex-Crosier répond que c'est ce que déterminera l'étude *Communes-rénove*.

➡ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération D-1530.**

D – 1530 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2021

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 30 mai 2022,
- le rapport de contrôle du 22 avril 2022 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,
- le rapport de gestion 2021 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition de Madame le maire,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'656'552,05 aux revenus et de CHF 1'037'981,90 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 618'570,15.
 - b. le bilan s'élevant à CHF 31'988'096,60 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit par 16 voix pour.

2. P-D-1531 Crédit d'investissement de CHF 290'000,- destiné à l'acquisition et à l'aménagement de locaux scolaires et parascolaires supplémentaires pour la rentrée 2022

Personne ne s'opposant en matière, le président cède la parole à **M. L. Lavarini** qui confirme la hausse des effectifs scolaires ce qui implique la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire et de trouver également une solution pour le parascolaire.

En avril dernier, suite aux traditionnelles inscriptions des futurs élèves de 1^{ère} primaire, le directeur a alerté la mairie quant au grand nombre d'élèves qui intégrerait l'établissement à la rentrée et à l'éventuelle ouverture d'une classe supplémentaire.

Plusieurs propositions lui ont alors été présentées : récupérer la salle des maîtres afin de créer la nouvelle classe, déplacer la salle des maîtres par exemple à la laiterie, à l'ancienne salle de paroisse (actuelle bibliothèque et salle de soutien), ou encore à la salle des commissions. En amont, il avait également été suggéré de rouvrir une classe à La Bossenaz.

Lors d'une rencontre ultérieure réunissant le directeur d'établissement, le maître adjoint et l'architecte en charge du DIP (département de l'instruction publique), plusieurs solutions ont été abandonnées selon le règlement dudit département. Ainsi, la laiterie, la salle des commissions et l'ancienne salle de paroisse ont été écartées, celles-ci ne se situant pas dans le périmètre scolaire.

L'Exécutif a donc dû se rabattre sur la potentielle acquisition d'éléments préfabriqués qui permettrait également un accueil supplémentaire pour le parascolaire.

Selon la hiérarchisation des besoins au niveau scolaire, la priorité est donnée aux élèves, aux enseignants puis au parascolaire; ainsi, le DIP a suggéré de réquisitionner les locaux de ce dernier. Solution délicate puisqu'elle ne permettait alors plus d'accueillir le parascolaire.

Il s'agira dès lors d'installer deux éléments de 80 m² chacun dans le préau en herbe de l'école 1900.

M. Ch. Frey demande d'où provient ce surplus d'élèves ?

M. L. Lavarini répond qu'ils proviennent majoritairement de la commune avec quelques exceptions au bénéfice de la dérogation accordée aux enfants de Saconnex-d'Arve.

Dans les devis, **Mme S. Reusse** a pu remarquer que du matériel devait être acquis pour la nouvelle classe de l'école 1900. Elle demande si ce matériel pourra être réutilisé après le déménagement dans la nouvelle école ?

Concernant la salle des maîtres, il s'agit d'un simple déménagement; par contre, **M. L. Lavarini** indique que le réaménagement d'une classe implique quelques acquisitions. Néanmoins, la mairie essaie de limiter les coûts en récupérant quelques éléments comme, par exemple, un tableau noir dans une salle de La Bossenaz.

Lorsque la nouvelle école sera construite, les actuelles classes de l'école 1900 pourront être utilisées par le parascolaire ou encore des associations communales. Les aménagements resteront donc utiles à leur emplacement actuel.

Mme R. Wenger demande si le nouvel aménagement prévu pour le parascolaire est un dédoublement ?

M. L. Lavarini répond par l'affirmative. L'augmentation des effectifs scolaires se ressent également au niveau du parascolaire. Ce dernier étant déjà à l'étroit, il est nécessaire de mettre plus d'espace à sa disposition.

La démolition du centre communal impliquera des manquements au niveau des locaux, non seulement le dojo mais également la cantine. **Mme R. Wenger** demande s'il est d'ores et déjà prévu de construire quelque chose ou de pallier les manques à l'aide de ces préfabriqués.

M. L. Lavarini précise que la salle Saint-Sylvestre continuera à être utilisée le temps de la construction de la nouvelle école. Une utilisation différente des locaux du parascolaire pourra également être réfléchi, comme lors de l'affluence au moment des repas par exemple.

Pour information et complément, **M. M. Boymond** rappelle que la valeur de reprise des préfabriqués est estimée à 30% de la valeur d'achat. Parallèlement, il demande si la commune de Plan-les-Ouates pourrait être sollicitée pour participer à cette acquisition, celle-ci permettant le maintien de l'accord entre les deux communes ?

Cela paraît compliqué à **M. L. Lavarini**. Effectivement les enfants en provenance de Saconnex-d'Arve suivent leur scolarité à Compesières selon un accord entre les deux communes. La commune de Plan-les-Ouates pourrait probablement les absorber dans les différentes classes de ses différentes écoles or il s'agit d'une prestation offerte aux enfants de Saconnex-d'Arve qu'il serait délicat d'abroger.

M. F. Barthassat demande les chiffres de fréquentation du parascolaire ?

Mme B. Guex-Crosier les communique pour l'année scolaire en cours :

Lundi	midi	156	soir	90	Augmentation +28% à la rentrée
Mardi	midi	150	soir	97	Augmentation +21% à la rentrée
Jeudi	midi	163	soir	98	Augmentation +30% à la rentrée
Vendredi	midi	153	soir	88	Augmentation +23% à la rentrée

Mme C. Brechbühl Molnarfi si les containers envisagés sont neufs ?

M. L. Lavarini répond par l'affirmative. Malheureusement la commune n'avait pas le choix en fonction des normes drastiques du DIP.

Au vu du montant non négligeable d'acquisition et de la durée relativement courte d'utilisation des containers, **M. J.-C. Marchand** demande si la commune aurait pu envisager une location ?

M. L. Lavarini indique qu'il n'y en a malheureusement pas sur le marché de la location.

M. Ch. Frey demande si, le temps des travaux de la nouvelle école, des locaux seront mis à la disposition des associations bénéficiant actuellement de plages horaires au centre communal. Dans la foulée, il s'interroge sur la possibilité, dans le futur, de laisser ces préfabriqués en place afin de les mettre à la disposition d'associations communales.

Si la nouvelle école est construite, c'est pour ne plus avoir de préfabriqués partout sur le site de Compesières. Certes, **M. L. Lavarini** précise qu'il faudra bricoler le temps de la construction et que la commune fera de son mieux pour répondre aux besoins des associations avec les moyens qu'elle a à disposition. Il sera néanmoins impossible de satisfaire toutes les demandes. Il ajoute qu'il est impossible de construire un bâtiment provisoire le temps de la déconstruction et de la reconstruction d'un autre sans exploser tous les budgets.

Si le besoin devait se faire sentir, sera-t-il possible de prolonger la durée de l'autorisation quant à l'installation des préfabriqués ? Selon **M. Ch. Frey**, cela permettrait de relativiser l'achat de bâtiments neufs pour une courte période et de répondre à une demande qui pourrait surgir une fois l'école construite.

Selon **M. L. Lavarini**, la demande pourra être faite mais il pense qu'elle a peu de chances d'aboutir une fois le bâtiment réalisé.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que le but de la nouvelle école est de nettoyer le site de toutes ses verrues. Les déplacer, pourquoi pas, mais les laisser sur le site de Compesières serait dommage.

Mme R. Wenger demande si la mairie a des pistes pour un lieu de remplacement temporaire pour le dojo ?

Bien que la question soit hors sujet, **M. L. Lavarini** veut bien répondre. Le comité du JJC a réfléchi à quelques possibilités qu'il présentera prochainement à l'Exécutif. Ce dernier verra dans quelle mesure il peut lui apporter son soutien. Son but étant de ne pas laisser mourir les associations communales.

Les délais étant très courts, **M. L. Lavarini** précise qu'il est nécessaire de faire voter la clause d'urgence pour cette délibération.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1531.**

D – 1531 Crédit d'investissement de CHF 290'000,- destiné à l'acquisition et à l'aménagement de locaux scolaires et parascolaires supplémentaires pour la rentrée 2022

Considérant,

- *l'augmentation significative du nombre d'élèves prévue pour la rentrée scolaire 2022-2023,*
- *la difficulté d'accueillir ces enfants, de manière optimale, dans les locaux existants dévolus à l'enseignement et l'accueil périscolaire,*
- *la demande du directeur d'établissement d'ouvrir une nouvelle classe d'enseignement pour la rentrée scolaire,*
- *l'exiguité actuelle des locaux du parascolaire et le souhait exprimé ces dernières années par les responsables du secteur de mise à disposition de locaux supplémentaires,*
- *les délais encore importants avant l'ouverture de la nouvelle école,*
- *l'exposé des motifs,*

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'acquiescer et de procéder à l'aménagement de locaux scolaires et parascolaires supplémentaires pour la rentrée 2022.
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit de CHF 290'000,- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, 2170.400.50400.00, puis de la porter à l'actif du bilan, 2170.400.14040.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 290'000,- dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022 au moyen de 10 annuités par le compte 2170.400.33004.00.
5. D'autoriser Madame le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 290'000,- afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.
7. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

Cette délibération est adoptée par 15 voix pour, 1 abstention.

La clause d'urgence est acceptée par 16 voix pour, 1 abstention.

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Nouvelle école – présentation publique du 31 mai dernier

Mme P. Messerli Alouan demande si les questions et remarques émises lors de la présentation du 31 mai dernier seront prises en compte dans le projet.

S'agissant d'une présentation de projet et non d'une élaboration commune, **M. L. Lavarini** répond que les questions et remarques ont été entendues. Si des modifications peuvent être faites, elles seront étudiées mais toutes ne pourront pas être prises en compte. Certaines ont d'ailleurs déjà été refusées par les différents services étatiques.

Mme S. Schrag souhaite remercier la mairie et plus particulièrement l'Exécutif pour la présentation du 31 mai dernier; elle n'a personnellement entendu que des retours positifs.

2. IEPA – Immeuble avec encadrement pour personnes âgées

Lors d'une récente visite à un client, **M. J.-Cl. Marchand** a pris connaissance des nombreux avantages des IEPA. Il se demandait si une telle construction pourrait être envisagée sur la commune.

Mme B. Guex-Crosier précise qu'un IEPA doit comporter au minimum 50 appartements. Par contre, elle rappelle que la FCBL s'est engagée à prendre deux appartements, au sein de la coopérative Equilibre, qui seraient destinés à des seniors. Ceux-ci ne bénéficieraient pas de soins et ne devraient pas être en perte d'autonomie mais ils pourraient bénéficier de l'aide d'un étudiant, dont la chambre serait à proximité, selon la formule universitaire 1m²/1 heure d'entraide.

3. Fémé – ancien local du feu

M. J.-Cl. Marchand demande si le dossier relatif à l'éventuelle location de l'ancien local du feu à Fémé a avancé ?

M. C. Creffield indique que le dossier n'a pas évolué. Dès que la commune aura l'assurance du report des droits à bâtir et du changement de zone, les locaux pourront être loués à M. Berclaz. Sans cette assurance, il n'y aura pas de changement.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que le changement de zone est mentionné dans le plan directeur communal. Elle ajoute que l'Exécutif a récemment échangé avec une personne influente qui pourrait peut-être aider pour ce développement.

4. Plan quadriennal de la commune

M. J.-Cl. Marchand demande ce qu'il en est du plan quadriennal promis par l'Exécutif.

Mme B. Guex-Crosier indique que celui-ci sera étudié par la commission des finances lors de sa séance du 20 juin prochain.

5. Nouvelle école de Compesières

M. J.-Cl. Marchand a cru comprendre que la future salle de gymnastique serait également utilisée en qualité de salle communale. Est-ce bien le cas ?

M. L. Lavarini confirme.

M. J.-Cl. Marchand a sous les yeux la demande d'autorisation de construire et il peut voir qu'il n'y a aucune mention de salle communale. Est-ce normal ?

M. L. Lavarini précise que cette mention n'est pas faite car l'utilisation principale de la salle sera pour la gymnastique, accessoirement pour des besoins communaux.

M. J.-Cl. Marchand a cru comprendre que les exigences et les contraintes quant à l'utilisation d'une salle communale n'étaient pas les mêmes que pour une salle de gymnastique, notamment en qualité de places de parking à disposition, de capacité et de normes d'évacuation.

M. L. Lavarini précise qu'il serait impensable qu'une autorisation soit délivrée si le projet ne respecte pas toutes les normes actuelles, ce même si la salle n'est utilisée qu'épisodiquement en qualité de salle communale. Actuellement, il existe 34 places à proximité de la salle communale, il y en aura 45 dans la « poche » du nouveau projet.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que la commission a étudié la possibilité de faire un parking souterrain sous la nouvelle école; au vu du coût, CHF 50'000.- par place de stationnement, elle doute que le PLR aurait soutenu le projet, proposition que la commission a d'ailleurs refusée.

6. Pavillons provisoires - revente

M. A. Krasnosselski demande s'il a déjà été réfléchi à la revente des pavillons 2010 celle-ci ayant été estimée, lors de leur installation, à environ CHF 1'300'000.

M. L. Lavarini répond que rien n'a été fait à ce jour mais que ces démarches seront entreprises en temps voulu. Quant au prix de vente, il dépend de l'offre et la demande, aucun chiffre ne peut donc être avancé pour l'instant.

7. La Pati de Compesières

M. B. Gaud souhaite faire un retour sur la Pati de Compesières, installation et association subventionnées par la commune. Cette année, une perte de CHF 3'680 a été enregistrée. Celle-ci est principalement due à la baisse de fréquentation liée au Covid. Elle a pu être épongée par les avoirs de l'association qui se montent à un peu plus de CHF 13'000.

8. Démission du Conseil municipal

M. F. Barthassat indique que sa démission du Conseil municipal est due à son prochain déménagement sur la commune voisine de Troinex. Il n'apprécie pas de quitter des fonctions avant leur échéance mais il n'en a malheureusement pas le choix. Il tient à remercier son groupe politique pour son soutien et son encadrement, il remercie également l'administration pour son travail et son écoute ainsi que tous les conseillers municipaux et les membres de l'Exécutif de ces six dernières années pour leur collaboration et leur engagement. Tirant un bilan de cette période, celle-ci lui a confirmé l'importance de s'engager politiquement – toutes les personnes peuvent en être fières et doivent être respectées pour cela – il est d'ailleurs particulièrement admiratif de l'engagement qu'implique une position au sein de l'Exécutif. Ceci lui a également confirmé l'inertie du secteur publique auquel il n'a toujours pas réussi à s'habituer. Il a été surpris par la complexité des tâches et le peu de marge de manœuvre octroyé aux communes tout en reconnaissant que la situation est bien plus complexe dans d'autres pays. Il souhaite à toutes et à tous une bonne fin de législature et adresse ses meilleurs vœux de santé et de réussite, politiques et professionnels. Enfin, il invite l'assemblée à une verrée à l'issue de la séance.

Au nom des membres du Conseil municipal, **M. G. Rana Zolana** remercie M. F. Barthassat pour son engagement et lui souhaite bon vent pour la suite.

9. Démolition du centre communal – information aux associations communales

M. Ch. Frey a été interpellé par la présidente d'une association communale au sujet de la future démolition du centre communal. Cette association, bénéficiaire d'une plage horaire au centre communal pour la pratique de ses activités, souhaite recevoir des informations relatives aux travaux, date et durée, et surtout savoir si les associations devront trouver elles-mêmes des solutions alternatives ou si la commune les aidera.

M. L. Lavarini regrette que peu de représentants des associations communales, touchés par la démolition du centre communal, soient venus à la présentation publique. Le but reste d'aider les associations communales dans leurs recherches d'alternatives pour la poursuite de leurs activités mais ceci sans garantie. L'Exécutif a d'ores et déjà eu des contacts dans des communes voisines, voire même en France voisine. La commune met gratuitement à disposition des associations des locaux depuis de nombreuses années mais elle ne gère pas la logistique de ces dernières. Il est aussi de leur ressort de chercher des solutions et la commune verra comment elle peut les soutenir.

M. Ch. Frey demande si les associations doivent se présenter à la mairie ou si des informations leur seront données ?

M. L. Lavarini indique que l'information sera faite ultérieurement. Il réitère sa surprise quant à l'absence, lors de la présentation publique, des usagers du centre communal, des représentants des associations communales directement touchés par ces prochains travaux, par l'absence également des enseignants de l'école de Compesières. Certes, une bonne centaine de personnes était présente mais ces dernières auraient pu être bien plus nombreuses.

10. Fête du printemps

M. Ch. Frey indique que la Fête du printemps, organisée par Bardonnex Alternative, s'est bien déroulée et a reçu la visite d'environ 150 personnes au fil de la journée. Seule ombre au tableau, relevée par la présidente des Verts et conseillère nationale qui était présente, est l'absence d'un représentant des autorités politiques communale à l'exception notable du nouveau président du Conseil municipal, M. Ginior Rana Zolana.

Mme B. Guex-Crosier regrette de ne pas avoir reçu une invitation plus formelle afin qu'elle se rende, un samedi, à un événement se déroulant sur la commune. Elle avait, ce jour-là, un engagement pour la mairie qui lui a pris une bonne partie de la journée. Si elle avait reçu une invitation officielle, elle aurait très certainement trouvé du temps pour passer au hangar.

11. Formation des élu-e-s aux causes et conséquences du changement climatique

Mme S. Reusse demande qui donnera la formation, le 8 octobre prochain, relative aux causes et conséquences du changement climatique ?

Comme **Mme B. Guex-Crosier** l'a déjà annoncé il y a quelques mois, c'est *La fresque du climat* qui interviendra dans la commune le 8 octobre prochain.

12. La Bossenaz

Mme R. Wenger a entendu qu'un sas serait prochainement créé à la Bossenaz entraînant une légère rénovation du lieu. Est-ce vrai ?

M. L. Lavarini est surpris par cette question. Mme M. Boucris et Mme S. Reusse, qui appartiennent au même groupe politique, sont respectivement présidente et membre de la commission des bâtiments. L'information a bien dû circuler ! Effectivement, la commission s'est rendue sur place pour vérifier ce qui était faisable sans être trop onéreux. La réflexion sera reprise ultérieurement.

Mme R. Wenger indique qu'elle a eu cette information par la FASE et non par un membre du conseil municipal.

M. L. Lavarini précise que les procès-verbaux de la commission des bâtiments sont disponibles pour l'ensemble des membres du Conseil municipal et que l'information figurait dans l'un d'entre eux.

Mme S. Reusse suggère d'informer la FASE que rien ne va se faire pour le moment.

M. C. Creffield n'émet aucun doute sur les capacités de la FASE à obtenir des informations.

13. Fonctionnement au sein du Conseil municipal

Mme M. Boucris adresse ces quelques mots : « J'ai la chance de continuer à faire partie du bureau et comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du précédent Conseil, j'ai beaucoup apprécié la manière dont notre présidente sortante, mais aussi l'Exécutif et notre secrétaire général, faisaient à cette occasion preuve d'écoute, de patience, de transparence et de pédagogie. Nous sommes des élus de milice et lors de notre entrée en fonction une grande partie des fonctionnements mais aussi des us et coutumes nous sont étrangères. Je remercie donc à nouveau toutes ces personnes de leur accompagnement bienveillant.

Je regrette cependant que nous ne soyons pas entre élus de différents bords dans le même état d'esprit. Je souhaiterais que nous puissions cesser, à l'issue de ces deux premières années, de nous faire des procès d'intention. Les uns persuadés que les autres s'opposent systématiquement à leurs demandes, les autres que les uns sont prêts à tout faire pour gripper la machine. Je vous avoue être intimement persuadée qu'il n'en est rien. Aucun de nous n'est ici animé d'une quelconque ambition politique personnelle, sinon il se serait trompé de lieu. Il s'agit bel et bien d'améliorer la vie de nos communières et communiers et je ne doute pas un seul instant que c'est ce que chacun d'entre nous a profondément à cœur.

Or pour travailler ensemble à cela il n'est pas nécessaire que nous soyons d'accord sur chaque sujet. En revanche pour avancer ensemble vers ce but commun lorsque nous ne sommes pas toujours d'accord sur la manière d'y parvenir, il nous faut sans doute avoir des règles d'or, mais aussi des règles d'usage. Afin de ne pas vous infliger un discours lénifiant, je me propose de prendre un exemple brûlant et parlant.

Lorsque nous avons voté le budget, le montant pour le terrain synthétique apparaissait déjà. Comme nous nous en étonnions, il nous a été répondu par Monsieur l'adjoint en charge de ce dossier que cela n'engageait à rien et qu'il s'agissait tout au plus d'être prêts au cas où.

Lorsqu'en bout de course la commission dédiée a pu se prononcer et a donné un avis défavorable, ce dernier n'a pas été pris en compte et le président de ladite commission nous a expliqué par la suite que découragé par l'inertie de ce dossier il avait décidé d'avancer seul.

Pour ma part, j'ignore toujours si ce déroulement des événements était inévitable ou s'il est possible de procéder autrement. Mais il m'apparaît clairement que nous aurions pu, à différents moments de ce processus, communiquer différemment et avancer vers un plus grand consensus. Cela aurait peut-être évité que de mauvais outils soient employés et que nous nous retrouvions dans une situation où les finances de notre chère commune risquent d'être lésées.

Je propose donc aujourd'hui que nous puissions réfléchir tous ensemble, lors d'une commission ad hoc ou tout autre formule, à la manière dont certains procédés, certains usages peuvent être revisités, certaines règles confirmées ou aménagées.

J'espère que ce bel été qui nous attend permettra à cette proposition de mûrir tranquillement et nous offrira d'entamer une nouvelle saison sous les meilleurs auspices. Je vous remercie de votre attention. ».

14. 100^{ème} anniversaire de la Fédération genevoise des jardins familiaux (FGJF)

M. G. Rana Zolana a eu le plaisir de participer, en qualité de président du Conseil municipal, au 100^{ème} anniversaire de la FGJF. Il pense qu'il est important que la commune de Bardonnex soit représentée lors de tels événements et il espère que ses collègues du bureau pourront faire de même de temps à autre.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et	---	---	
	Bâtiments, école et sports	23.06.22	19h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	13.09.22	18h30	Salle des Chevaliers
	Finances, économie et sécurité	20.06.22	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements Communaux	30.06.22	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	23.08.22	18h30	Salle des commissions
	Bureau	01.09.22	18h30	Mairie
	Conseil municipal	13.09.22	20h30	Salle des Chevaliers
	Courses du Conseil municipal	08.09.22 10.06.23	(jeudi du Jeûne Genevois)	
	Explore, festival de la ville de demain	18.06.22		
	Apéritif dînatoire avec le corps enseignant	23.06.22	17h30	Centre communal
	Visite de la gravière par Argramat	28.06.22	18h00	Sur site.
	L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié offert par M. F. Barthassat à la salle des commissions, il lève la séance à 22h00.			

Ginior Rana Zolana, président
Bardonnex, le 18 juin 2022/fb